Atelier de SENSIBILISATION aux cultures autochtones

E92
A26714
1999
QUEBEC
c.1

Module de la région du Québec

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada
Canada

Atelier de sensibilisation aux cultures autochtones

Module de la région du Québec

Le présent document ne prétend pas être le compte rendu définitif des faits historiques ou culturels concernant la vie des Autochtones mais vise plutôt à fournir des renseignements généraux. Les travaux de recherche et de rédaction ont été exécutés par un entrepreneur autochtone pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; l'interprétation des événements ainsi que les opinions exprimées ici ne reflètent pas forcément celles du Ministère. Bien que l'on se soit efforcé d'assurer l'exactitude, l'actualité et la fiabilité du document, le Ministère décline toute responsabilité à cet égard.

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
Ottawa, 1999

QS-3608-005-FF-A1
N° de catalogue R41-6/15-1999F
ISBN 0-662-83691-X

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English
under the title:
Quebec Region Module / Aboriginal Awareness Workshop

Table des matières

Avant de commencer.... 1
Aperçu statistique des populations autochtones du Québec 1
Vue générale 2
Rappel historique. 2
Les Autochtones aujourd'hui 2
Les Premières nations 2
Les Inuits 5
Les Groupes autochtones. 6
Un mot d'histoire sur les terres et sur les peuples autochtones 7
La situation des Métis au Québec 12
La Convention de la Baie James et du Nord québécois 13
Préoccupations régionales 16
Le conflit d'Oka 17
Activités courantes. 18
Assemblée et gouvernement du Nunavik 18
Négociations relatives au droit inhérent à Kahnawake . . 18
Ententes sur les services policiers autochtones 19
Revendications territoriales 19
Revendications territoriales des Attikameks et des Montagnais 19
Revendication extracôtière de Makivik. 20
Revendications des Cris restant à régler, en vertu de la CBJNQ 20
La communauté crie d'Ouje-Bougoumou se prend en main 20
Une entreprise autochtone au service des clients du gouvernement fédéral. 21
Nunavik Arctic Foods 21
Éducation et formation autochtones 22
Établissement de nouveaux partenariats 22
Table ronde Mohawks/Canada. 22
L'entente-cadre avec les Hurons-Wendat au sujet du Traité Murray 22
Programmes d'emploi à Kahnawake 23
Liste des Premières nations du Québec 24

Avant de commencer...

Ce module régional permettra aux participants et à l'animateur de mieux comprendre les grandes questions qui intéressent les Autochtones au Québec. Il devrait être présenté par des conférenciers de la collectivité d'accueil ou de la région; cependant, si aucun conférencier n'est disponible, on pourra s'inspirer du présent texte pour présenter l'atelier.

Une partie de l'information donnée à la section Activités courantes est tirée de documents que l'on peut se procurer au Kiosque d'information du MAINC. Les conférenciers voudront peut-être parler de la façon dont certaines des initiatives qui y sont présentées se déroulent dans la collectivité d'accueil.

Le présent module fait partie d'une série qui en compte neuf, chacun portant sur une région différente : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, le Yukon et le Canada atlantique.

La chasse, la pêche et le piégeage restent des activités économiques populaires chez les populations autochtones du Québec.

Aperçu statistique des populations autochtones du Québec

- 40 Premières nations
- 61 026 Indiens inscrits
- 16 collectivités inuites
- 9 500 Inuits
- environ 19 480 Métis
- environ 150 908 Indiens non inscrits

Vue générale

Dans les pages qui suivent, les participants apprendront à connaître les Autochtones au Québec et trouveront certains sujets de discussion. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il ne s'agit là que d'un aperçu sommaire des questions clés qui se posent.

Nota : Dans ce module, Micmac s'écrit parfois Mi'kmaq ou Mi'gmaq; Maliseet est aussi homonyme de Malécite.

Rappel historique

La province de Québec a joué un rôle important dans le développement du Canada. Un grand nombre de cultures ont marqué le cours de son histoire, notamment les cultures autochtones, viking, française, métisse et anglaise; c'est ainsi qu'est née une province à la culture qui est, dans une large mesure, distincte.

La population indigène du Nouveau Monde portait le nom d'Indiens, nom donné par les explorateurs européens qui croyaient être arrivés en Inde. Les Inuits étaient appelés Esquimaux, ce qui signifie approximativement « mangeurs de viande crue ». Avant l'arrivée des Européens, Inuits et Indiens constituaient les deux principales cultures au Québec.

Les Autochtones aujourd'hui

Les Premières nations

La population des nations de langue algonquienne du Québec est actuellement d'environ 23 000 personnes et se divise en huit groupes culturels différents, à savoir les Montagnais, les Cris, les Algonquins, les Attikameks, les Naskapis, les Micmacs, les Abénaquis et les Malécites.

Le groupe le plus important est celui des Montagnais, qui vivent dans l'est du Québec, au nord du fleuve Saint-Laurent. À l'ouest, vivent les Cris, la deuxième nation algonquine en importance. Les Cris occupent des terres situées le long de la baie James, non pas dans des réserves établies par le gouvernement, mais plutôt dans des peuplements distincts.

Les Algonquins vivent au sud du territoire occupé par les Cris. Les Attikameks vivent dans le centre de la province et se considèrent eux-mêmes comme

formant une culture et un groupe linguistique distincts. Toutefois, étant donné que leur culture ressemble à celle des autres nations algonquines qui les entourent (les Cris au nord, les Algonquins à l'ouest et les Montagnais à l'est), on a classé les Attikameks dans le groupe culturel algonquien.

Parmi les autres Premières nations qui appartiennent à ce groupe culturel, les Micmacs constituent le groupe le plus important. Ils vivent au sud du territoire des Montagnais et à l'ouest des quelques peuplements malécites qui subsistent encore au Québec. Quant aux Abénaquis, ils vivent au sud du territoire qu'occupent les Algonquins.

Les Naskapis constituent le plus petit groupe; les Naskapis, appelés Nation de Fort Chimo, ne sont que 400 environ, et la majorité d'entre eux vivent dans le nord du Labrador.

La chasse, la pêche et le piégeage restent des activités économiques populaires chez les populations autochtones du Québec. Étant donné que ces ressources deviennent de plus en plus rares, il est difficile pour eux de se sortir de la pauvreté qui touche l'ensemble de la région du nord du Canada. En 1986, plus de 70 % des ménages autochtones du nord du Québec avaient un revenu inférieur au seuil de la pauvreté au Canada; environ 25 % d'entre eux vivaient de l'aide du MAINC. Les populations les plus frappées sont celles des Montagnais, des Cris de l'intérieur, des Algonquins et des Naskapis.

La rareté des ressources s'explique en partie par l'explosion démographique à laquelle on assiste chez les Premières nations de cette région. Mais s'il y a aussi la détérioration de l'environnement du nord du Québec due à la pollution. L'industrie de la pêche dans la région de la baie James a gravement souffert de la pollution toxique des eaux de la région par le mercure. Des compagnies minières et forestières ont exploité des ressources sur de grandes étendues de terre, détruisant du coup de nombreux territoires de piégeage et de chasse. Ceux qui pratiquent la chasse et la pêche sportives se déplacent à bord d'avions et de motoneiges, de sorte que les Autochtones de la région doivent parcourir de plus grandes distances pour pouvoir se livrer à leurs activités traditionnelles.

De nombreux autres facteurs interviennent dans la situation économique de la région. La population est dans l'ensemble moins scolarisée, et victime des pratiques discriminatoires des employeurs. En outre, les différences culturelles — par exemple, le prestige social est plus important que la richesse et les chasseurs particulièrement doués sont mieux considérés que les employés salariés — font que les Autochtones restent au bas de l'échelle des revenus au Canada.

Dans certains cas, croyant faire de l'argent, les Autochtones en viennent à abandonner leurs pratiques traditionnelles. Ainsi, des Autochtones cessent de pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage et se font engager comme salariés, parce qu'ils peuvent ainsi gagner un meilleur revenu. Un grand nombre d'Autochtones ont quitté leur communauté pour aller travailler dans la construction, l'industrie forestière et les mines, de même que dans des ateliers d'usinage, des usines, des aciéries et même des bureaux.

Ces départs peuvent avoir des conséquences psychologiques. Les liens familiaux chez les Autochtones sont forts; de plus, les Autochtones ont des rapports étroits avec leurs communautés et avec la terre. Ils continuent de rechercher ce sentiment de sécurité que leur apporte leur communauté, en particulier à l'occasion des fêtes familiales et communautaires.

Ceux qui ont été élevés de façon traditionnelle considèrent le travail comme une période d'activité intense que doit suivre une période de repos. Les Autochtones ne sont pas habitués au rythme de vie toujours bien réglé de la société dominante. Pour eux, le travail comporte des risques et des imprévus. Le travail signifie qu'on est au grand air. On comprendra que le travail en usine puisse les affecter émotivement.

Même si, pour certaines personnes, l'idée de vivre dans une « réserve » ou dans une communauté autochtone peut sembler étrange, il n'en reste pas moins que c'est le seul mode de vie que bon nombre de jeunes Autochtones connaissent. Il est souvent traumatisant pour les jeunes Autochtones de quitter la communauté. Vivre dans une grande ville, sans amis ni famille sur qui compter, a été difficile pour beaucoup d'Autochtones. Aussi, certains d'entre eux ont sombré dans la drogue et l'abus d'alcool.

Peu à peu, les Autochtones se mêlent à la société dominante. Les enfants fréquentent des écoles qui les prépareront à s'adapter à la culture dominante, au détriment de leur propre culture. Comme les calendriers scolaires n'ont pas été modifiés pour tenir compte des activités traditionnelles autochtones, les jeunes ne peuvent plus apprendre à piéger et à chasser avec leurs parents, ce qui force ceux-ci à abandonner certaines traditions, pour pouvoir rester avec leurs enfants.

Dans la société autochtone traditionnelle, l'éducation et la vie familiale sont étroitement liées. Chez les Autochtones, toute forme d'éducation est basée sur les aptitudes à la survie. Les garçons apprennent à chasser, à faire la guerre, ainsi que les rituels religieux; ils apprennent à connaître la terre, l'eau, les animaux et les variations du climat. Les filles apprennent à s'occuper des tâches domestiques comme la préparation des repas, le traitement des peaux et l'agriculture. Lorsqu'ils apprennent bien, les enfants sont récompensés et encouragés. Ils ne sont jamais punis lorsqu'ils connaissent l'échec.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral s'intéresse de plus en plus à l'éducation des Autochtones et des Inuits. Toutefois, certaines questions devront être réglées, avant que les Autochtones puissent obtenir l'éducation qu'ils veulent et dont ils ont besoin :

- le calendrier scolaire devra être adapté, pour permettre la participation aux cérémonies traditionnelles;
- les langues autochtones devront être parlées dans les écoles qui reçoivent les enfants autochtones;
- les coutumes, les arts et le folklore autochtones doivent être présentés de façon positive;
- les administrateurs doivent encourager les élèves autochtones à devenir enseignants.

Alors que les enfants inuits doivent suivre une formation scolaire pour réussir au sein de la société canadienne, on peut dire que cela se fait au détriment des traditions séculaires.

Les Inuits

La population inuite a diminué ces dernières années, en raison d'épidémies de diphtérie (1944), de fièvre typhoïde (1945), de poliomyélite (1948), de rougeole (1952) et de grippe (1958). Les Inuits sont parvenus à maintenir leurs traditions, et ont bien su utiliser les sommes qu'ils ont reçues en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).*

Une partie de cet argent a été consacrée à des recherches sur la chasse, la pêche et le piégeage traditionnels dans l'Arctique. L'étude à ce sujet servira à établir des politiques en matière de gestion de la faune.

La Société Mativik a été créée afin d'améliorer le sort des communautés inuites du Québec. L'un de ses premiers projets a été de créer Air Inuit, une compagnie aérienne destinée à desservir la région de la baie d'Ungava. Le conseil scolaire de Kativik, constitué au milieu des années 1970, veut regrouper les écoles fédérales et provinciales au sein d'un seul conseil scolaire dirigé par les Inuits.

Les sommes versées en vertu de la CBJNQ ont aidé à améliorer les services de radiodiffusion reliant les communautés isolées du nord du Québec, ont servi à fonder la revue Taqralik, l'organe de communication de la Société des Inuits du Nord québécois (SINQ).

De nombreux Inuits, comme bien d'autres Autochtones d'ailleurs, ont peur de perdre leur culture; les plus préoccupés sont les Aînés, qui craignent de voir les liens familiaux traditionnels disparaître - dans le

passé, les familles avaient coutume de partager tout ce qu'elles avaient, sans rien attendre en retour.

Autrefois, c'est la communauté qui se chargeait de régler les problèmes sociaux; lorsqu'un jeune ou une jeune commettait une faute, les Aînés de la famille discutaient du problème entre eux et de façon aimante. Inévitablement, cette méthode fonctionnait. Aujourd'hui, lorsqu'il y a des problèmes, c'est la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui intervient. Les Aînés inuits n'aiment pas ces interventions de l'extérieur, qui leur enlèvent toute possibilité de gérer leurs propres affaires, selon leurs traditions.

Les Aînés inuits se plaignent également des méfaits de l'école sur les enfants inuits. Le système scolaire ne tient pas compte des différences de culture. Il est vrai que les enfants inuits doivent suivre une formation scolaire pour réussir au sein de la société canadienne; toutefois, cette formation se fait au détriment des traditions séculaires. Les Aînés disent qu'ils ne voient plus leurs enfants; ils n'ont plus le temps de leur enseigner leurs traditions.

Les Groupes autochtones

Les Premières nations du Québec se battent actuellement pour obtenir des gouvernements provincial et fédéral des droits aux terres. Les compagnies minières et forestières se sont appropriées les terres des Premières nations, si bien que leurs territoires de chasse et de pêche ne sont plus productifs et que des groupes entiers ont été forcés de se réinstaller ailleurs.

Les peuples autochtones cherchent également à obtenir une indemnisation pour la mise en valeur des ressources situées sur les terres sur lesquelles ils ont des droits.

De nombreux peuples autochtones se sont entendus pour négocier avec les gouvernements provincial et fédéral. La Confédération des Indiens du Québec (CIQ), formée à l'automne de 1965, est devenue une véritable force politique. Elle a autorité sur neuf régions : Témiscamingue, Restigouche, Mistassini, Côte-Nord, Sud du Québec, Pointe-Bleue, baie James, district de Québec et Abitibi. La CIQ a réussi à obtenir une injonction qui a permis de retarder le parachèvement du projet de la baie James, en attendant que les droits des Autochtones aient été examinés et établis. Le même groupe cherche actuellement à obtenir une indemnisation pour les terres autochtones que le gouvernement canadien s'est appropriées.

L'Alliance Laurentienne des Métis et des Indiens sans Statut a été formée en 1971 pour défendre la cause des groupes autochtones vivant à l'extérieur des communautés des Premières nations (réserves). L'Alliance, devenue l'Alliance autochtone du Québec inc., se concentre maintenant sur des dossiers comme le revenu minimum garanti, des projets communautaires

notamment dans le domaine du logement, et s'efforce de faire avancer l'embauche d'Autochtones comme enseignants et travailleurs sociaux.

Pour conclure, disons que ce qui contribue le plus à la pauvreté des Autochtones est leur refus de s'adapter à la société canadienne dominante. Tant que le monde ne reconnaîtra pas que les Autochtones forment un groupe différent culturellement et socio-économiquement, mais qu'ils peuvent contribuer à la société à leur manière, on continuera à les considérer de manière négative et méprisante.

Un mot d'histoire sur les terres et sur les peuples autochtones

Le Québec est la province la plus vaste du Canada, avec une superficie de 1 540 681 kilomètres carrés (km^2). Il est formé de trois régions distinctes : le Bouclier canadien, la vallée du Saint-Laurent et les Appalaches. Le Bouclier canadien (également appelé Bouclier laurentien) représente 90 % du territoire de la province. Du haut des airs, cette formation géographique paraît plate; en fait, elle est constituée de collines rocailleuses, de lacs, de rivières et de fondrières. À l'extrême nord de la province, se trouve la toundra, un vaste désert sans végétation et inhospitalier. Immédiatement au sud de la toundra, il y a une zone de transition appelée taïga au sud de laquelle s'étend la forêt boréale, constituée de conifères.

Le climat du Bouclier est de type continental; il se caractérise par des températures rigoureuses et de précipitations - entre 30 à 50 cm de pluie par année. La pluie se fait encore plus rare à mesure que l'on avance vers le nord, vers la taïga, puis dans la toundra. Dans le nord, des vents violents augmentent la rigueur extrême du froid; dans la forêt boréale, les températures sont très élevées pendant les mois que dure le bref été, mais extrêmement froides pendant les longs mois d'hiver. Il n'y a pour ainsi dire ni printemps ni automne.

C'est dans le Bouclier canadien, au nord du Saint-Laurent, que vivaient les Algonquiens, qui représentent les deux groupes linguistiques autochtones du Québec les plus importants. Les Autochtones de langue algonquienne étaient répartis dans sept nations différentes : les Algonquins, les Cris, les Montagnais, les Naskapis, les Micmacs, les Attikameks et les Malécites. Une autre nation, les Abénaquis, s'est établie au Québec au début du XVIIIe siècle. Les Autochtones de langue algonquienne pratiquaient la chasse et le piégeage, mais étaient également des « horticulteurs » qui cultivaient surtout le maïs, les haricots, les courges et les tournesols.

L'autre groupe linguistique — les Iroquoiens — vivaient au sud, dans une région occupée par des forêts de feuillus. Les Autochtones de ce groupe appartenaient à ce qu'on appelait la Ligue des Six-Nations, formée des groupes suivants : les Mohawks, les Sénécas, les Oneidas, les Cayugas, les Onondagas et les Tuscaroras. Les Hurons, les Pétuns et les Neutres faisaient également partie de ce groupe linguistique.

On croit que les Iroquoiens sont venus s'installer dans la région de la vallée du Saint-Laurent vers l'an 1000 apr. J.-C. Le climat de cette région est de type continental, comme celui du Bouclier canadien. On y trouve des étés chauds et des hivers froids. Les pluies sont bien réparties tout au long de l'année. Les sols de la vallée du Saint-Laurent conviennent tout à fait à la pratique de l'agriculture. Les Iroquoiens, qui étaient des chasseurs et des piégeurs par tradition, deviennent des agriculteurs lorsqu'ils s'établissent dans cette région.

Les Iroquois, les Hurons et les Mohawks pratiquaient une agriculture itinérante sur brûlis; ils abattaient les petits arbres et les empilaient autour des arbres trop gros pour être abattus. Ils mettaient ensuite le feu à ces amas, de façon à se débarrasser des arbres les plus gros. Les souches étaient par la suite arrachées et des cultures remplaçaient les arbres ainsi éliminés. Les Iroquois pratiquaient en outre la chasse et la pêche tandis que les Hurons mettaient sur pied un système complexe d'échanges commerciaux avec les Algonquiens de l'intérieur. Les Hurons échangeaient avec eux leurs excédents de récolte contre des fourrures et du poisson séché. Cette forme rudimentaire de partenariat finira par donner un empire aux Hurons après l'arrivée des Européens, et provoquera graduellement la quasi-extinction des Algonquiens.

Les Iroquoiens vivaient dans des maisons longues faites de bardeaux d'écorce attachés à l'aide de jeunes pousses et de branches disposées sur une structure de billes de bois. Il n'y avait aucune fenêtre et seulement deux portes - une à chacune des extrémités. Les maisons longues étaient divisées en compartiments, occupés chacun par une famille. Dix familles iroquoiennes pouvaient partager une maison longue. Les habitants dormaient sur des plates-formes construites au-dessus du sol.

Les Hurons partageaient le même territoire de chasse et étaient, d'un point de vue culturel, plus homogènes que les Iroquois. Les villages étaient fortement fortifiés, sauf certains peuplements hurons plus petits qui comptaient sur la protection de villages plus importants.

Un certain nombre de familles habitant les maisons longues formaient un clan, qui devenait alors un groupe familial aux liens très forts. Les membres d'un même clan s'entraidaient et vengeaient la mort et les blessures infligées

à ceux de leur clan. Chaque membre du clan était issu de la même ancêtre féminine.

Avant l'arrivée des Européens, la société iroquoienne était de type matriarcal - l'homme allait vivre dans la maison longue de la famille de sa femme. Après l'arrivée des Européens, la domination matriarcale de la maison longue ira en augmentant, étant donné que les hommes sont souvent loin de la maison, occupés par leurs activités guerrières.

Les membres des Premières nations du Québec étaient des chasseurs qui savaient s'adapter à leur environnement. Ceux qui avaient la chance d'occuper un territoire riche en gibier s'y installaient; quant aux autres, ils se déplaçaient à la recherche de pâturages plus riches. Certains ont su trouver un approvisionnement abondant en nourriture dans les forêts de conifères du Nord, tandis que les autres se sont adaptés aux forêts de feuillus du Sud. La culture du maïs se pratiquait déjà avant l'an 1000; la consommation de tabac était chose courante avant 1350; les courges, les haricots et les tournesols étaient des denrées populaires avant 1450.

Aucune partie de l'animal n'était gaspillée; les peaux étaient tannées ou fumées, et servaient à fabriquer toutes sortes de vêtements, des sacs, des contenants pour la cuisine et même à recouvrir les maisons.

Au fur et à mesure, différents groupes physiques et culturels autochtones se sont développés du fait de l'isolement, de mariages intratribaux et de la vie nomade.

Le nomadisme est lié à la culture. Contrairement aux Européens, les Autochtones n'avaient aucune notion de propriété ou de possession. Pour eux, la terre était l'œuvre du Créateur, et il était immoral de la vendre ou de l'acheter. Ils ne cherchaient nullement à contrôler la terre ou à la manipuler ni à en abuser; au contraire, ils la respectaient et vivaient en harmonie avec elle. La terre était généreuse et elle était à la disposition de celui qui pouvait en tirer sa subsistance. Les Autochtones ne voyaient aucune raison de modifier l'environnement pour l'adapter à leurs besoins. Lorsque les niveaux de ressources qui auraient pu assurer leur subsistance diminuaient, ils se déplaçaient pour chercher de la nourriture ailleurs. Il y avait suffisamment de terre pour tous.

L'arrivée des Européens a considérablement modifié le concept de propriété. Les Européens estimaient qu'il n'existait pas de liens entre les peuples autochtones et les terres sur lesquelles ils vivaient, en raison du mode de vie nomade des Autochtones.

Les Européens (et en particulier les Français) faisaient en sorte de monter les Iroquois contre les Hurons pour arriver à contrôler la traite de la fourrure,

avec pour résultat la quasi-extermination des Hurons qui, déjà victimes des maladies apportées par les Européens, seront forcés de fuir vers Lorette, près de Québec, où ils vivent toujours aujourd'hui.

Les nations Pétune et Neutre seront également dispersées par les Iroquois, comme les Ériés. On pourrait faire valoir que la guerre avait toujours existé entre les nations autochtones; toutefois, bien peu de Premières nations étaient au bord de l'extinction avant l'arrivée des Européens. Les denrées européennes, fort recherchées, et la disponibilité d'armes à feu ont contribué à faire augmenter les tensions entre les nations autochtones voisines.

Le peuplement établi dans le nord du Bouclier canadien a toujours été dispersé. L'agriculture n'était pas son moyen de subsistance. Les habitants devaient donc continuer à pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage. La traite des fourrures était au centre des économies des Premières nations, après l'arrivée des Européens.

Lorsque le gibier se faisait rare, ceux qui vivaient dans la forêt boréale devaient se déplacer vers des territoires où il était plus abondant. Même si, du fait de leurs déplacements, ces populations étaient apparemment des nomades, aucun de leurs déplacements n'était entrepris au hasard - ils se déplaçaient toujours dans des limites bien établies. Les peuples dont nous parlons ici — les Montagnais, les Algonquins, les Naskapis et, en particulier, les Cris — n'avaient pas d'habitations permanentes. Ils pouvaient parcourir, raquettes aux pieds et en traînant des toboggans, de vastes étendues de neige, et ce, pendant des périodes pouvant atteindre huit mois. Ils utilisaient aussi des canots d'écorce de bouleau, convenant tout à fait à la navigation dans les rapides, faciles à transporter pendant les portages, c'est-à-dire la traversée de cours d'eau et qu'il était facile de réparer rapidement.

De tout le gibier que chassaient les Autochtones, l'animal le plus important était le caribou. Récemment, on a observé une forte diminution du nombre d'individus que comptent les hardes de caribou dans le Nord du Québec; l'orignal est devenu particulièrement apprécié pour sa viande et pour sa peau, par les peuples de l'intérieur. Mais le caribou est plus facile à chasser, en raison de sa tendance à vivre en groupes et de ses déplacements en hardes nombreuses. L'orignal se déplace plus en solitaire, de sorte qu'il est plus difficile à traquer et à pister.

Une chasse au caribou réussie permettait d'obtenir plus de viande qu'une chasse à l'original. Les groupes de chasseurs partageaient le gibier. Aucune partie de l'animal n'était gaspillée; les peaux étaient tannées ou fumées, et servaient à fabriquer toutes sortes de vêtements, des sacs, des contenants pour la cuisine et même à recouvrir les maisons. La viande était consommée; les os et les bois servaient à fabriquer des outils, des armes de chasse et des

jouets; la cervelle, le foie et le gras servaient au tannage des peaux; quant à l'estomac et à l'œsophage, ils étaient utilisés pour fabriquer des sacs.

Dans l'économie du Nord du Québec, le castor était également essentiel; il était vital pour l'alimentation et l'habillement, d'autant plus qu'il était abondant et facile à capturer. Mais la grande demande de peaux de castor en Europe, après l'arrivée des Européens, a eu pour effet de provoquer des rivalités entre les Premières nations.

Dans les sociétés autochtones traditionnelles, et en particulier chez les Montagnais, les Naskapis et les Algonquins, le castor était considéré comme étant l'animal qui possédait le plus de vertus spirituelles. Certains Autochtones croyaient que si les reste d'un castor n'étaient pas bien traités, l'âme du castor interviendrait pour empêcher la capture d'autres castors. Comme dans le cas du caribou, le castor tout entier était utilisé : les dents servaient de ciseaux; les peaux servaient à fabriquer des vêtements, des sacs, des carquois, des lanières (babiche) et des couvertures; la viande était consommée; le gras servait à faire des médicaments, ou encore était utilisé pour protéger la peau en périodes de grand froid.

Les Inuits dépendaient du phoque pour leur subsistance, et en particulier du phoque annelé, dont ils utilisaient la viande pour se nourrir et nourrir leurs chiens, et la peau pour fabriquer des vêtements, des chaussures et des harnais pour leurs attelages de chiens. Le petit lard (le gras) du phoque servait de combustible pour le chauffage et l'éclairage. Le phoque barbu était également une espèce recherchée pour la résistance de son cuir, qui était parfait pour la fabrication de voiles et de toiles de recouvrement pour les embarcations, de lignes pour les harpons, de harnais pour chiens et de bottes.

L'histoire des Inuits remonte à 6 000 ans. Les archéologues considèrent que les premiers Inuits ont franchi le détroit de Bering depuis la Sibérie et se sont déplacés vers l'est, au Canada. Nomades, ils vivaient par petites bandes dispersées. L'été, ils vivaient dans des tentes en peau; l'hiver, ils habitaient dans des structures à moitié sous terre. Leur économie était basée sur la chasse et la pêche. Ils étaient ce qu'on appellerait des Prédorsétiens, qui ont vécu dans l'est de l'Arctique entre 800 av. J.-C. jusque vers l'an 1200 de notre ère.

Ils seront remplacés par les Thuléens, un peuple de culture supérieure qui a migré vers l'Arctique de l'Est il y a environ 900 ans. Les gens de Thulé sont les ancêtres directs des Inuits d'aujourd'hui. Ils chassaient le phoque, le morse et la baleine à fanons. Ils ont répandu dans la région l'usage de l'igloo, du kayak, du traîneau à chiens, des vêtements et les bottes en fourrure et du tambour du chaman. Ils chassaient au harpon, à la lance et à l'aide d'arcs et

de flèches faits de bois ou d'os d'animal se terminant à leur extrémité par une pointe en pierre, en silex ou fabriquée en matière osseuse.

Les Inuits se sont montrés hostiles lors de leurs premiers contacts avec des explorateurs européens. C'est probablement la raison pour laquelle leurs visiteurs, qui recherchaient un passage d'accès facile vers le Nord-Ouest, ont encouragé les Premières nations à faire la guerre aux Inuits. Les Moraviens ont mis fin à ces luttes constantes en 1765, et ont pris par la suite en charge toutes les questions inuites concernant l'éducation, le commerce et la religion. (Les missionnaires moraviens ont ouvert des missions sur tout le territoire du Labrador entre 1752 et 1771.)

Les Européens ont essayé à plusieurs reprises de détruire la culture des Inuits. L'huile de baleine était une source d'énergie importante en Europe, et les fanons étaient en grande demande parmi les femmes à la mode (qui utilisaient les fanons pour garnir leurs corsets) et des sous-produits du cachalot étaient utilisés dans la fabrication de produits de beauté et de parfums. La population des baleines ne tardera pas à diminuer rapidement, au point que de grandes espèces étaient au bord de l'extinction.

L'économie et le mode de vie des Inuits ont évolué en raison de la commercialisation de l'industrie baleinière. Jusque-là, les Inuits avaient toujours chassé uniquement pour subvenir aux besoins de leurs familles, mais on les encouragera à piéger le renard arctique au cours des mois d'hiver, ce qui limitait le temps qu'ils pouvaient consacrer à la chasse aux phoques.

Du fait de leur plus grande participation à la traite des fourrures avec les Européens, certains Inuits en viendront à abandonner leurs pratiques anciennes. Ainsi, les armes à feu remplaceront les harpons, les lances, ainsi que les arcs et les flèches; les pots et ustensiles en métal, les barges baleinières ainsi que les vêtements de toile, de laine et de coton deviendront courants dans le mode de vie des Inuits. Le régime alimentaire des Inuits en souffrira également; la nourriture achetée au magasin et la viande en conserve, ainsi que la farine et le café contribueront à détériorer leur état de santé.

La situation des Métis au Québec

Peu après les premiers contacts avec les Européens, les Français tenteront de créer une nouvelle race sur le Saint-Laurent. Peu de femmes françaises étaient prêtes à entreprendre la rude traversée de l'Atlantique; on acceptait non seulement le mariage entre les hommes français et les femmes autochtones, mais on l'encourageait en plus en offrant des dots et des terres. L'idée de départ était de « franciser » les Autochtones. En fait, c'est l'inverse qui s'est

produit. Les autorités françaises ne vont pas tarder à s'inquiéter en voyant à quel rythme (jusqu'à 20 % en 1680) leurs jeunes hommes disparaissaient dans les bois pour aller vivre avec leurs compagnes autochtones. Pour reprendre les paroles d'un analyste de l'époque, l'échec de l'assimilation aura pour conséquence le « métissage », et la naissance d'une race distincte dans la région. Toutefois, l'identité culturelle des Métis sera pratiquement effacée par l'idéologie francophone, en particulier après la conquête anglaise.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois

En 1975, les Nations cries et les Inuits de la baie James ont signé la *Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)* avec les gouvernements du Canada et du Québec. En vertu de la Convention, le développement hydroélectrique déjà commencé dans le nord-ouest du Québec allait désormais pouvoir se poursuivre.

Cette convention constituera le premier règlement moderne d'une revendication autochtone et le premier règlement négocié d'une revendication territoriale globale autochtone au Canada. Pourtant, des années plus tard, cet accord continue de provoquer bien des débats; cette convention, qui a longtemps passé pour une « grande victoire » pour les chefs des Cris de la baie James, est aujourd'hui décrite au contraire comme une « trahison » par d'autres groupes autochtones et même des groupes non autochtones.

Certains affirment en effet que les chefs autochtones se sont montrés plutôt faibles dans le processus de négociation, qu'ils ont été manipulés par leurs conseillers non autochtones, et même trompés par les négociateurs gouvernementaux. D'autres groupes autochtones soutiennent que la convention a été une trahison étant donné qu'à l'origine, les chefs de la communauté crie voulaient avant tout arrêter complètement le projet, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire.

Lorsque le Québec a entrepris d'étudier le potentiel de la baie James en 1965, personne n'avait demandé leur avis aux Cris ou aux Inuits de la région. En 1971, Robert Bourassa, le premier ministre du Québec, annonçait le lancement d'un projet hydroélectrique à la baie James; une fois encore, aucun groupe

La CBJNQ a eu pour conséquence de rendre les groupes autochtones peu disposés à négocier avec les gouvernements, de crainte de devoir renoncer à leurs droits à la terre.

autochtone ne sera consulté. Même en 1972, la province refusait toujours de consulter les groupes autochtones au sujet du projet.

Les Autochtones ne se sont pas opposés tout de suite au projet hydroélectrique; les sociétés autochtones ne pouvaient pas, en effet, en raison de leur structure dispersée, réagir immédiatement. En fait, ce sont plutôt diverses personnes qui, à titre personnel, ont été les premières à tenter d'arrêter le projet. Le chef Billy Diamond, du peuplement de Rupert House, sera le premier à le faire - il soutenait que le projet allait détruire les Premières nations de la région. (En 1972, le gibier représentait près de 60 % de l'apport alimentaire total des Autochtones de la baie James et des environs.)

Diamond parviendra à gagner des nations autochtones et des associations à sa cause, contre le projet. L'objectif commun sera alors d'interrompre tous les travaux entrepris, et de s'assurer que les Premières nations reçoivent une juste compensation pour la perte de leurs terres.

La Confédération des Indiens du Québec (CIQ) se jurait bien de faire appel aux tribunaux pour bloquer le projet. Dans la région de la baie James, Philip Awashish, un jeune conseiller de la nation de Mistassini, convoque une réunion des chefs cris afin de discuter des répercussions du projet. Les réactions, peu vives au départ, se feront plus massives. D'autres groupes autochtones commencent à amasser des fonds en prévision de la lutte qui s'annonce et participent à des réunions, pour montrer leur solidarité. Tous conviennent que les dommages à l'environnement, et en particulier à la faune, seront irréparables. En juillet 1971, les chefs autochtones décident de s'opposer résolument à la poursuite du projet.

La CIQ annonce en mai 1972 qu'elle allait chercher à mettre fin au projet. Lorsque le gouvernement provincial décide de ne pas tenir compte des opinions exprimées par le groupe, la CIQ fait appel aux tribunaux pour se faire entendre. Les procédures judiciaires durent de la fin de 1972 jusqu'au milieu de 1973. Mais ce n'est qu'à la fin de cette même année que la CIQ obtient son injonction. Toutefois, la province en appelle de la décision du tribunal et les travaux de développement se poursuivent.

Au début de 1974, les négociations commencent entre l'Association des Inuits du Nord du Québec, la CIQ (remplacée par le Grand Conseil des Cris un peu plus tard au cours de la même année), et les gouvernements du Québec et du Canada. Après des mois de négociations intenses, les parties en arrivent à une entente de principe. Il faut compter une autre année de négociation, avant que le règlement soit ratifié, et dans les quelques années qui suivront, l'entente sera mise en œuvre.

Selon l'entente, il devait y avoir de nouvelles structures d'administration locale, de santé et de services sociaux, d'éducation, de services judiciaires, ainsi que de gestion et de mise en valeur de l'environnement pour les Autochtones de la baie James. Par contre, les Autochtones devaient abandonner toutes leurs revendications et céder leurs droits, leurs titres et leurs intérêts sur les terres, en faveur du gouvernement du Canada et du Québec. En vertu de la Convention, la province a pu entreprendre le développement de toute la région de la baie James, en tenant compte des restrictions (négligeables), dont bien des observateurs ont dit qu'elles avaient été formulées, à son propre avantage, par le gouvernement.

Ceux qui ont critiqué la CBJNQ soutiennent que les Cris et les Inuits auraient dû insister pour obtenir le contrôle du développement des droits sur les minéraux, de leur accès et de leur propriété, une participation obligatoire au droit de propriété, ainsi que des intérêts. On aurait pu faire des compromis sur le plan des compensations financières.

La CBJNQ a eu pour conséquence de rendre les groupes autochtones peu disposés à négocier avec les gouvernements, de crainte de devoir renoncer à leurs droits à la terre. Toutefois, les groupes autochtones ont appris une leçon de ce processus. Ils ont en effet appris à unir leurs forces pour mener une lutte commune, se sont familiarisés avec les subtilités du lobbying et ont compris la nécessité d'acquérir des compétences juridiques en prévision des négociations futures, et ce dans leurs propres rangs.

Ils ont en effet appris à unir leurs forces pour mener une lutte commune.

Préoccupations régionales

En 1988, l'Assemblée des Premières nations tient son assemblée annuelle, à Edmonton. George Erasmus, qui est alors le chef national de l'organisation, prononce un discours prophétique, dans lequel il prévient qu'il pourrait y avoir une flambée de violence, si l'on n'avançait pas dans la négociation des revendications.

Il ne faut pas plus que quelques heures pour voir des conflits violents éclater dans le centre du Canada et dans deux communautés autochtones, l'une en Ontario, l'autre au Québec. Dans le nord de l'Ontario, la nation de Temagami bloque les travaux de prolongement d'un chemin forestier isolé qui devait passer par le territoire dont elle revendique depuis longtemps la propriété. Il y aura bientôt un affrontement avec la GRC et la police provinciale de l'Ontario.

Entre-temps, dans la vaste communauté mohawk de Kahnawake, située le long de la rive-sud de Montréal, des Autochtones en armes bloquent pendant 28 heures l'accès à l'un des ponts les plus fréquentés de la ville. Les Premières nations réagissaient ainsi à une descente, menée par 200 agents de la GRC, dans six commerces de la communauté qui étaient accusés de vendre illégalement des cigarettes. La nation de Kahnawake avait le droit de se procurer des cigarettes canadiennes hors taxes aux États-Unis et de les ramener dans sa communauté, sans payer de droits de douane. La Nation soutient en outre avoir le droit de vendre ces cigarettes hors taxes à n'importe qui dans la communauté, même à des non-Autochtones. Ottawa est en désaccord avec cette position, et décide d'agir. Pendant la descente policière, 17 personnes seront accusées de contrebande, et 400 caisses de cigarettes et 285 000 $ en argent seront saisis.

Les Mohawks estiment que la GRC a violé leur droit souverain à administrer leur communauté. Dans l'esprit du gouvernement d'Ottawa, la descente policière est simplement une tentative légitime et justifiée d'appliquer la loi canadienne.

Dans la région de Gaspé, au Québec, un conflit de longue date où il se produit souvent des incidents violents entre les Micmacs et la province au sujet des droits de pêche, demeure toujours sans solution. Dans la région de la baie James, dans le nord du Québec, l'indemnisation financière au titre du projet hydroélectrique n'a toujours pas été versée. Malgré le règlement de leurs revendications territoriales, les Innus — ou nation des Montagnais-Naskapis — du nord-est du Québec continuent de s'opposer à la mise en valeur de leur territoire traditionnel par le gouvernement.

Le conflit d'Oka

L'affrontement armé entre la police, les forces militaires et les Mohawks en colère d'Oka, est devenu au Québec le symbole des rapports tendus qui existent souvent entre les peuples autochtones et la société dominante et ses gouvernements.

Chose incroyable mais vraie, ce conflit remonte à une concession de terre faite par le roi de France à un ordre catholique romain de prêtres, en 1717. Dès le début, les Mohawks s'opposeront à cet octroi. En 1841, le Parlement du Bas-Canada statuait que cette concession était légale, adoptant même une loi pour que la propriété de la terre visée soit indiscutable. Les Mohawks feront appel. En 1912, le Conseil privé britannique, la plus haute instance d'appel à laquelle les Canadiens pouvaient s'adresser à l'époque, donne raison au Canada, contre les Mohawks.

En 1975 et en 1977, les revendications territoriales des Mohawks seront également rejetées devant les tribunaux, étant donné qu'ils ne pouvaient pas prouver qu'ils possédaient la terre « depuis des temps immémoriaux ». La cour statuera par ailleurs que le roi de France avait effectivement, à l'époque, le pouvoir d'octroyer les terres visées.

Finalement, les prêtres de l'ordre religieux vendront la terre à des investisseurs gouvernementaux et privés. Les Mohawks ne conserveront que 50 petites parcelles de la grande superficie de terre qu'ils possédaient initialement.

Le conflit qui nous occupe maintenant s'est produit lorsque le gouvernement a exproprié neuf propriétaires terriens privés en 1947, pour construire un complexe de loisirs, comprenant un parcours de golf de neuf trous. En 1989, la ville d'Oka décidait d'ajouter neuf autres trous et achetait pour cela d'autres terres, cette fois à un résident de France qui avait acheté ces terres d'un propriétaire privé en 1967.

Les Mohawks érigent une barricade pour empêcher l'aménagement du parcours de golf, car ils ne sont pas parvenus à régler leur litige foncier avec la ville d'Oka. Un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec déclare illégale l'érection de la barricade et ordonne qu'on la démolisse. Lorsque les Mohawks refusent de le faire, le maire d'Oka fait appel à la police provinciale et à l'armée.

Le gouvernement fédéral négocie actuellement l'établissement d'une assise territoriale pour les Mohawks et une entente d'autonomie gouvernementale avec eux.

Activités courantes

Assemblée et gouvernement du Nunavik

Les Inuits du Nord du Québec ont proposé une façon tout à fait unique d'exercer leur droit en fait d'autonomie gouvernementale. Depuis septembre 1994, ils négocient avec le Québec afin de créer une assemblée et un gouvernement pour le Nunavik. (Le Nunavik est cette région du Québec qui se trouve au nord du 55e parallèle.)

La future assemblée qui gouvernera le Nunavik remplacerait l'actuelle Administration régionale Kativik. Elle aurait pouvoir sur l'ensemble des institutions gouvernementales actuelles, notamment les 14 municipalités inuites de la région et la Commission scolaire Kativik. L'Assemblée serait formée de 23 membres provenant de ses 14 communautés, et d'un membre qui représenterait la communauté naskapie. Ces 14 municipalités constitueraient un district électoral et chacune de ces municipalités aurait de un à trois sièges, selon l'importance de sa population.

Une fois que les négociations seront terminées, il n'existera plus qu'un seul gouvernement pour le nord du Québec, ce qui augmentera l'efficacité et l'efficience du gouvernement de la région.

Négociations relatives au droit inhérent à Kahnawake

Les Mohawks de Kahnawake et le gouvernement fédéral négocient actuellement une entente pour affirmer le droit inhérent des Mohawks à leur autonomie gouvernementale, et qui leur permettrait d'exercer un plus grand contrôle sur leur destinée.

En 1991, les parties ont signé l'Entente sur les relations entre le Canada et Kahnawake, entente donnant lieu à un programme et à une démarche de négociation d'une nouvelle relation. Les négociations concerneront l'exercice des pouvoirs dans des domaines comme la justice, la gestion et le contrôle des terres, les finances, l'environnement, le commerce, les services policiers, les services sociaux, la santé, l'éducation et la culture.

Ententes sur les services policiers autochtones

Les gouvernements reconnaissent de plus en plus le rôle des Autochtones en matière de services policiers. En 1995, le Canada, le Québec et l'Administration régionale Kativik ont signé une entente de trois ans donnant au gouvernement régional le pouvoir d'administrer la force policière régionale Kativik.

En 1995, le Canada, le Québec et les Mohawks de Kahnawake signaient une entente sur les services policiers. L'entente donne au gouvernement mohawk de Kahnawake le pouvoir de créer et d'administrer un corps policier autonome.

Les Attikameks d'Obedjiwan et le Grand conseil des Cris ont tous deux constitué leur propre corps policier en 1994.

Revendications territoriales

Le règlement des revendications territoriales représente l'une des grandes priorités du gouvernement fédéral et des Autochtones. Selon des études, le règlement d'une revendication territoriale provoque souvent une prospérité économique et crée des emplois pour les communautés non autochtones des environs.

Revendications territoriales des Attikameks et des Montagnais

Douze communautés des Premières nations attikamek et montagnaise ont récemment choisi de régler leurs revendications territoriales complexes à trois tables de négociation distinctes. Dans le passé, les 12 communautés avaient négocié au sein d'un groupe commun plus large appelé Conseil des Attikameks et des Montagnais (CAM). Lorsque le Conseil a cessé d'exister en 1994, les gouvernements fédéral et provincial ont accepté de négocier avec trois groupes distincts, à savoir : le Conseil de la nation attikamek, le Conseil tribal de Mamuitin, et le Mamu Pakatatau Mamit.

En 1994, le gouvernement du Québec a offert aux nations attikamek et montagnaise des terres domaniales d'une superficie de 4 000 km^2 ; 40 000 km^2 pour la pratique de la chasse, du piégeage et de la pêche et une indemnisation de 342 millions de dollars. Les groupes ont refusé l'offre, mais les négociations ont repris et toutes les personnes concernées sont décidées à régler la revendication.

Revendication extracôtière de Makivik

La revendication extracôtière de Makivik concerne les Inuits du nord du Québec. Elle vient à la suite de la CBJNQ, qui ne parlait pas des revendications territoriales des Inuits. Les négociations ont commencé en octobre 1994.

Revendications des Cris restant à régler, en vertu de la CBJNQ

En juillet 1995, le ministre du MAINC lançait un processus pour trouver une solution aux revendications restant à régler en vertu de la CBJNQ, avec les Cris du nord du Québec. Les discussions avec les dirigeants cris se retrouveront bientôt dans un rapport qui établira les obligations non encore respectées par le gouvernement en vertu de la CBJNQ. Le rapport évaluera également de quelle façon les Cris conçoivent les efforts de renégociation à mener avec le gouvernement et enfin, de quelle façon ces questions devront être réglées.

La communauté crie d'Oujé-Bougoumou se prend en main

Il y a moins de cinq ans maintenant, la communauté d'Oujé-Bougoumou comptait un certain nombre de familles qui vivaient dans des cabanes recouvertes de papier goudronné et situées le long des chemins forestiers du nord du Québec. Toutefois, la Première nation a récemment reçu une distinction internationale de prestige pour les efforts qu'elle a faits pour reconstruire sa communauté.

L'architecte autochtone Douglas Cardinal, qui a remporté des prix, a aidé les Cris d'Oujé-Bougoumou à planifier l'aménagement de leur nouveau village. Les Cris ont en effet utilisé une indemnité de 45 millions de dollars provenant du règlement de leurs revendications territoriales pour mettre sur pied une communauté viable. L'aménagement du village reprend des modèles cris traditionnels : les constructions sont disposées en cercle - les principales étant situées au centre et les maisons autour. Il y a une garderie, un centre communautaire, un pavillon de ressourcement, un centre-jeunesse et un complexe sportif. Le chauffage des bâtiments est assuré au moyen de tuyaux souterrains raccordés à une chaudière de grandes dimensions; afin d'obtenir un rendement maximal de chauffage, la chaudière est alimentée avec de la sciure résiduelle produite par des scieries voisines.

En 1994, Industrie Canada a fourni une aide financière à trois nouvelles entreprises d'Oujé-Bougoumou : un hôtel de 12 chambres avec restaurant, une auberge touristique et une station-service avec dépanneur. Ces trois entreprises ont permis de renforcer l'industrie touristique de la région.

Une entreprise autochtone au service des clients du gouvernement fédéral

Si vous offrez de la marchandise, on vous l'achètera. C'est ce qu'a en effet appris la Mohawk Trading Company (MTC), lorsqu'elle est devenue fournisseur de matériel de bureau pour six ministères fédéraux.

Robert et Glynn Murray, les propriétaires-exploitants de MTC, dirigent une équipe d'affaires composée de Mohawks et de Cherokees qui ont ensemble 10 années d'expérience dans le domaine du génie environnemental et 15 ans d'expérience dans la gestion des ventes.

La société MTC, qui se trouve à Kanesatake au Québec, vend des fournitures de bureau, de l'équipement, des ordinateurs, des logiciels et de l'ameublement aux entreprises autochtones, aux bureaux des conseils de bande, aux organisations nationales, aux ministères fédéraux et aux grandes sociétés (notamment Pepsi Cola et Colgate-Palmolive). Le magasin d'articles de bureau de MTC est situé à Hull, la compagnie exploite également deux succursales de vente au détail à Oka-Kanesatake et à Hudson, au Québec.

La Cour suprême du Canada a récemment reconnu la validité du Traité Murray de 1760 signé entre le gouvernement colonial britannique et la nation des Hurons-Wendat.

Nunavik Arctic Foods

Une compagnie de propriété inuite vend de la viande de caribou et de phoque. L'entreprise est un excellent exemple d'entrepreneuriat et de développement économique autochtones.

En 1995, Nunavik Arctic Foods, une entreprise inuite, ouvrait quatre usines de transformation dans les communautés inuites de Quaqtaq, Kangiqsualujjuaq, Umiujaq et Kangiqsujuaq, dans le Nunavik. Les usines fournissent de l'emploi à environ 120 Inuits, soit comme chasseurs à contrat, soit comme travailleurs en usine.

La société mère, la Société Makivik, a investi 4,5 millions de dollars dans la construction des quatre usines. Elle a également fait des recherches sur les moyens de mettre en marché des aliments typiques de leur région comme le caribou, le lagopède, le phoque annelé et le poisson. Si ces spécialités bien inuites deviennent populaires dans le sud du Canada, Nunavik Arctic Foods pourrait bien fournir de l'emploi à pas moins de 500 Inuits, d'ici cinq ans.

Éducation et formation autochtones

Le gouvernement fédéral collabore avec les Premières nations et les Inuits pour améliorer les possibilités de scolarisation offertes aux Autochtones. Au cours des ans, le gouvernement fédéral a augmenté régulièrement le budget d'ensemble du programme d'éducation postsecondaire qui a atteint environ 284 millions. En 1994-1995, 26 800 élèves de niveau postsecondaire au Canada ont obtenu des subventions, dont 2 208 au Québec.

Établissement de nouveaux partenariats

Table ronde Mohawks/Canada

Depuis juin 1994, des ministres fédéraux et les trois grands chefs d'Akwesasne, de Kahnawake et de Kanesatake discutent des questions communautaires pressantes, comme le développement économique, la taxation, les services de police, la justice, la santé et les compétences juridiques. Cette table ronde a été créée à la demande des communautés concernées.

L'entente-cadre avec les Hurons-Wendat au sujet du Traité Murray

La Cour suprême du Canada a récemment reconnu la validité du Traité Murray de 1760 signé entre le gouvernement colonial britannique et la nation des Hurons-Wendat. Ce traité garantissait aux Premières nations la liberté de circulation sur les terres occupées par les Britanniques, le retour à leur mode de vie traditionnel et la liberté de commerce sur leur territoire.

En 1995, la nation des Hurons-Wendat et les gouvernements du Canada et du Québec acceptaient de négocier une nouvelle relation sur la base de ce traité. Ces négociations prévoient notamment l'établissement d'un gouvernement des Hurons-Wendat.

L'entente en question n'a toujours pas été finalisée. En septembre 1996, un nouveau conseil de bande était élu; il a adopté pour ligne de conduite que le développement économique et l'autosuffisance venaient avant la négociation de l'autonomie gouvernementale. Les 28 et 29 novembre 1996, le Conseil de la nation des Hurons-Wendat organisait deux consultations publiques dans la communauté au sujet des négociations. Le référendum du 30 novembre a soumis au vote la question de l'appui à la poursuite des négociations au sujet d'une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale et l'application du Traité Murray. La plupart des électeurs se sont prononcés contre la poursuite des négociations. Le gouvernement du Canada (le gouvernement du Québec a la même position que le Canada) respecte la décision prise par la direction de la Première nation des Hurons-Wendat et sa démarche en ce qui concerne l'avenir des négociations.

Programmes d'emploi à Kahnawake

En 1994, Développement des Ressources humaines Canada et le Conseil de gestion autochtone local de Kahnawake signaient une entente autorisant les Mohawks de Kahnawake à s'occuper des programmes d'emploi pour leur communauté. L'entente comportait le versement de 3,8 millions de dollars pour financer des programmes d'emploi jusqu'en juillet 1997. Il s'agit de la sixième entente du genre au Canada, et de la première au Québec.

Les négociations officielles avec les Mohawks de Kanesatake ont repris le 23 avril 1996. Ces négociations sont fondées sur le programme de négociations établi en 1991 et sur le protocole d'entente signé le 19 décembre 1994. Jusqu'ici, les négociations ont porté sur des sujets comme les services de police pour la communauté. Les négociations sur cette question particulière ont donné lieu à une entente de principe qui a été formellement ratifiée par les trois parties (Québec, Mohawks, Canada) le 19 décembre 1996. L'entente sur les services policiers à Kanesatake est une entente qui est conforme à la politique du gouvernement fédéral concernant les services policiers dans les communautés des Premières nations.

La Cour suprême du Canada a récemment reconnu la validité du Traité Murray de 1760 signé entre le gouvernement colonial britannique et la nation des Hurons-Wendat.

Liste des Premières nations du Québec

Première nation	Famille linguistique	Langue
055 Abitibiwinni Conseil de Première nation	algonquienne	ojibway/cri
074 Algonquins de Barriere Lake	algonquienne	algonquin
085 Betsiamites	algonquienne	montagnais
058 Nation crie de Chisasibi	algonquienne	cri
057 Eastmain	algonquienne	cri
086 Montagnais Essipit	algonquienne	montagnais
053 La nation Micmac de Gespeg	algonquienne	micmac
052 Micmacs de Gesgapegiag	algonquienne	micmac
050 Huronne-Wendat	iroquoienne	français
070 Kahnawake	iroquienne	mohawk
069 Kanesatake	iroquienne	mohawk

Première nation	Famille linguistique	Langue
065 Eagle Village Première nation-Kipawa	algonquienne	algonquin
062 Kitcisakik	algonquienne	algonquin
073 Kitigan Zibi Anishinabeg	algonquienne	algonquin
084 Montagnais de Unamen Shipu	algonquienne	montagnais
063 Nation Anishnabe de Lac Simon	algonquienne	algonquin
051 Listuguj Mi'gmaq Conseil de Première nation	algonquienne	micmac
067 Longue-Pointe Première nation	algonquienne	algonquin
054 Première nation malécite de Viger	algonquienne	malécite/français
078 Les Atikamekw de Manawan	algonquienne	attikamek
082 Bande des Innus de Ekuanitskit	algonquienne	montagnais
075 Nation crie de Mistissini	algonquienne	cri
076 Montagnais du Lac St-Jean	algonquienne	montagnais
081 Naskapis du Québec	algonquienne	naskapi
083 Montagnais de Natashquan	algonquienne	montagnais

Première nation	Famille linguistique	Langue
059 Nemaska	algonquienne	cri
079 Obedjiwan	algonquienne	attikamek
072 Odanak	algonquienne	abénaki
Oujé-Bougoumou	algonquienne	cri
088 Montagnais de Pakua Shipi	algonquienne	montagnais
087 Bande de la nation Innu Mati	algonquienne	montagnais
064 Témiscamingue	algonquienne	algonquin
080 Uashat Mak Mani-Utenam	algonquienne	montagnais
061 Waskaganish	algonquienne	cri
056 Waswanipi	algonquienne	cri
060 Nation crie de Wemindji	algonquienne	cri
077 Weymontachie	algonquienne	attikawek
095 Première nation de Whapmagoostui	algonquienne	attikamek
068 Wolf Lake	algonquienne	algonquin

Première nation	Famille linguistique	Langue
071 Abénaquis de Wôlinak	algonquienne	abénaki

NOTA : Aujourd'hui, les Hurons de Lorette et les Abénaquis de Wôlinak (Bécancour) parlent tous le français.

NOTA : La liste des Premières nations se trouve dans le Registre des Indiens (1999) du MAINC. Le bureau régional du MAINC peut fournir d'autres données démographiques et statistiques.